



OCCASIONS OFFERTES AUX EXPOSANTS

Le Centre des congrès de St. John's est l'emplacement idéal pour la Conférence sur l'apprentissage 2010 du FCA-CAF qui aura lieu du 6 au 8 juin. Plus de 450 délégués sont attendus.

Objectifs de la conférence

- Offrir des occasions de parfaire ses connaissances au contact des conférenciers et des délégués; discuter des orientations stratégiques; et rencontrer les autres intervenants du secteur de l'apprentissage.
- Présenter et examiner les projets du FCA-CAF qui suscitent l'intérêt des intervenants en apprentissage.
- Offrir aux autres intervenants de la communauté de l'apprentissage des occasions de faire connaître leur point de vue de même que des projets en cours au Canada.
- Accroître le nombre de partenariats établis à divers niveaux, manifester du soutien à la communauté de l'apprentissage et reconnaître son dévouement.
- Accroître la participation des employeurs.

À propos de nous

Le Forum canadien sur l'apprentissage – Canadian Apprenticeship Forum (FCA-CAF) est un organisme diversifié et à but non lucratif qui regroupe les principales parties intéressées du secteur de l'apprentissage au Canada, soit des représentants du patronat, des syndicats, de l'Alliance interprovinciale des présidents de commissions d'apprentissage (AIP), des éducateurs, des personnes handicapées, des femmes, des membres des minorités visibles, des Autochtones, du Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage (CCDA) et de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC).

Énoncé de mission du FCA-CAF

- Promouvoir l'apprentissage comme un système efficace de formation et d'éducation, qui contribue au développement d'une main-d'œuvre qualifiée.
- Offrir aux principaux intervenants un mécanisme leur permettant de soutenir les régimes de prestation d'apprentissage partout au Canada.

Renseignements sur l'exposition et communications :

Pour tout renseignement au sujet de l'exposition, veuillez vous adresser à :

Hélène Lamadeleine
Gestionnaire de la conférence
A/s de Golden Planners Inc.
Conférence 2010 du FCA-CAF
1390 Prince of Wales, bureau 310
Ottawa (Ontario) K2C 3N6
Tél : (613) 241-9333
Télé : (613) 565-2173
Courriel : lamadeleine@goldenplanners.ca

Occasions offertes aux exposants

Le nombre d'espaces est limité – Réservez dès maintenant!

Avantages offerts aux exposants :

- Nom inscrit sur le site web de la conférence.
- Nom inscrit dans le Programme officiel de la conférence.
- Une copie imprimée de la liste de participants à la conférence qui vous sera remise sur place.
- Accès à un grand nombre d'intéressés. La conférence devrait attirer quelque 450 participants.

Date :

La **Conférence 2010 du FCA-CAF « L'apprentissage - le cadre de la ressource renouvelable du Canada »** aura lieu du dimanche le 6 juin au mardi le 8 juin 2010

Lieu de l'exposition :

Centre des congrès de St. John's, 120 rue New Gower, St. John's, NL, A1C 6K4

Heures d'ouverture : **	Logistique :
le dimanche 6 juin 14h00 – 18h30	Montage / Démontage des stands :
le lundi 7 juin 07h00 – 19h00	Montage: le dimanche 6 juin, 08h00-12h00
le mardi 8 juin 07h00 – 14h00	Démontage: le mardi 8 juin à partir de 14h00

**Les exposants seront appelés à quitter le hall d'exposition pendant les séances plénières afin d'éviter de déranger les allocutions.

Tous les stands doivent être montés et dotés de préposés à partir de 12h00, le dimanche 6 juin 2010, afin d'être prêts pour l'ouverture du hall d'exposition. En signe de courtoisie pour les participants et autres exposants, nous invitons les exposants à assurer l'accueil à leur stand pendant les heures d'ouverture.

Pour réserver, veuillez remplir le contrat et la demande d'espace d'exposition ci-joints.

Activité réservée aux exposants :

Une réception aura lieu dans le hall d'exposition le dimanche 6 juin 2010, entre 17h30 et 18h30.

Espace fourni :

Chaque espace mesure 8 pieds de profondeur par 10 pieds de largeur (2,5 m x 3 m).

*La location d'un espace **comprend** :*

- ✓ Un rideau arrière de 8 pieds de hauteur
- ✓ Un rideau latéral de 3 pieds de hauteur
- ✓ 1 table de 8 pieds (drapée et munie d'une jupe) et de 2 chaises
- ✓ 1 poubelle
- ✓ Le service de sécurité du site

*La location d'un espace **ne comprend pas** :*

- × Les frais des courtiers en douane
- × Le transport du matériel de l'exposant
- × Les frais d'entreposage ou manutention/déplacement sur place
- × Les services électriques supplémentaires
- × Un service de sécurité supplémentaire
- × Toute installation et tout service supplémentaire exigés par l'exposant
- × Les services de déballage ou de mise en caisse

RÈGLEMENTS RÉGISSANT LES EXPOSANTS

Renseignements généraux :

1. Le coût pour un espace est de 750 \$.
2. Le contrat complété doit être envoyé au bureau de la conférence 2010 du FCA a/s de Golden Planners Inc. L'espace d'exposition n'est réservé que lors de la réception du paiement. Celui-ci doit être effectué lors de la signature du contrat. Veuillez faire le chèque à l'ordre de : « **CAF-FCA Conference** »
3. Le FCA-CAF se réserve le droit de vendre de nouveau l'espace d'exposition si l'organisme ne fait pas parvenir le contrat signé et le paiement dans les 30 jours de la réception de la demande.
4. Le FCA-CAF se réserve le droit de refuser tout contrat et toute demande d'espace d'exposition ainsi que le droit de modifier à son gré les règlements régissant les espaces d'exposition.
5. Toute demande d'annulation doit être soumise par écrit au bureau de la conférence 2010 du FCA a/s de Golden Planners Inc. au plus tard 30 jours avant l'événement. Veuillez noter que des frais d'annulation de 25 % s'appliqueront. **L'exposant signifiant son retrait après le 7 mai 2010 n'aura droit à aucun remboursement ou transfert des sommes payées.** L'exposant est entièrement responsable du coût de l'espace ainsi que des taxes qui s'appliquent.
6. L'espace d'exposition permet la participation d'un maximum de deux préposés au stand. Les exposants souhaitant participer aux séances et activités de la conférence doivent remplir un formulaire d'inscription et faire parvenir leur paiement à « **CAF-FCA Conference** »
7. En remplissant et en soumettant le contrat et la demande d'espace d'exposition, vous autorisez le FCA-CAF à recueillir des données personnelles pour traiter la demande, communiquer avec vous et vous renseigner sur les projets et activités du FCA-CAF. Ce consentement peut également comprendre le partage des renseignements à une tierce partie aux fins de gérer des aspects des activités réservées aux exposants.

Responsabilités de l'exposant :

Le Forum canadien sur l'apprentissage – Canadian Apprenticeship Forum (FCA-CAF), Golden Planners Inc. (GPI), le Centre des congrès de St. John's, leurs successeurs et tout agent ou employé de ceux-ci ne seront aucunement responsables de la sécurité ou des biens de l'exposant, de l'agent ou de l'employé s'ils sont victimes de vol, de dommages causés par l'incendie, d'accident ou d'autres incidents. Le FCA-CAF, GPI et le Centre des congrès de St. John's et tous leurs représentants, employés et agents (« la direction ») seront exemptés ou indemnisés pour toute réclamation pour blessure, dommage, destruction ou perte causés par un exposant. De plus, ils seront exemptés ou indemnisés pour toute réclamation pour blessure à un exposant ou à un de ses représentants, agents ou employés.

Restrictions imposées à l'exposant :

Le FCA-CAF se réserve le droit de refuser toute exposition ou partie d'exposition qu'il juge inappropriée ou contraire au caractère de la conférence. Le FCA-CAF devra imposer des limites aux stands qui peuvent devenir répréhensibles ou nuire aux stands voisins ou à d'autres activités en raison du bruit, de leur mode de fonctionnement, du matériel ou de toute autre raison.

Aucun exposant ne commettra un acte contrevenant aux droits et privilèges fournis conformément à cette demande à un autre exposant. Les entrevues, démonstrations, distribution de documents, de fournitures et de souvenirs doivent avoir lieu à l'intérieur de l'espace d'exposition. Seules les compagnies ayant loué l'emplacement peuvent s'adonner à des activités de sollicitation, de démarchage ou de distribution de matériel publicitaire ou à l'utilisation d'enseignes. Il est interdit à l'exposant de distribuer des circulaires, des catalogues ou d'autre matériel publicitaire de la part de firmes qui ne sont pas des exposants.

Droits et privilèges :

L'exposant accepte de respecter les règles et la réglementation adoptées par la direction au mieux des intérêts de l'exposition. De plus, l'exposant accepte que la direction a le dernier mot sur l'adoption de toute règle ou de toute réglementation jugée nécessaire avant, durant ou après l'exposition.

La direction se réserve le droit d'annuler ce contrat et de conserver l'espace d'exposition si l'exposant ne respecte pas toutes les conditions matérielles de ce contrat ou refuse de se soumettre aux règles et à la réglementation de l'exposition. Dans un tel cas, l'exposant renoncera aux dommages intérêts découlant de tout paiement relatif à la location d'un emplacement et toute occupation de cet emplacement.

Les droits accordés à l'exposant par la présente demande ne peuvent pas être assignés ou transférés sans le consentement écrit du FCA-CAF.

Règlement relatif aux incendies :

Tous les exposants doivent se soumettre aux exigences du Service d'incendies de la ville de St. John's et du Centre des congrès de St. John's. Les décorations, les rideaux et les tissus doivent être à l'épreuve du feu.

Règlement relatif à l'électricité :

Tous les exposants doivent satisfaire aux exigences de NL Hydro et du Centre des congrès de St. John's en matière d'électricité. Cela signifie que tout le matériel électrique utilisé doit être homologué ACNOR. Si vous prévoyez exposer du matériel électrique ne portant pas l'étiquette ACNOR, veuillez communiquer avec Golden Planners Inc. Le défaut de se conformer pourrait entraîner la révocation des privilèges d'exposant.

Assurances / Responsabilité :

L'exposant prendra soin d'assurer tous ses biens sur les lieux de l'exposition et durant leur transport, y compris l'obtention d'une assurance des pertes d'exploitation, s'il y a lieu. Le FCA-CAF, le Centre des congrès de St. John's et GPI ne pourront être tenu responsable de la perte ou des dommages causés aux biens, peu importe la façon dont les biens ont été perdus ou endommagés. L'exposant doit détenir une assurance incendie ainsi qu'une assurance de responsabilité civile.



Forum canadien sur l'apprentissage
Canadian Apprenticeship Forum

L'APPRENTISSAGE

le cadre de la ressource renouvelable du Canada

Du 6 au 8 juin 2010 St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador



CONTRAT ET DEMANDE D'ESPACE D'EXPOSITION

Ministère/Organisme : (« l'exposant »)		
Personne-ressource :		
Titre :		
Adresse :		
Ville :		Province :
Code postal :		Téléphone :
Télécopieur:		Courriel :
Frais de location d'espace 8 pi x 10 pi à 750 \$ chacun	750,00 \$	Méthode de paiement: <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> MasterCard <input type="checkbox"/> Visa <input type="checkbox"/> American Express <input type="checkbox"/> Veuillez facturer mon organisme
TPS/TVH (13%): (TPS# 865349435-RT0001)	97,50 \$	
MONTANT DÛ :	<u>847,50 \$</u>	N° de la carte :
		Date d'expiration :

Veuillez faire les chèques payables au nom de « **CAF-FCA Conference** ». Le FCA-CAF considérera les demandes selon l'ordre d'arrivée. Le FCA-CAF se réserve le droit d'approuver, à sa seule discrétion, toute demande.

Annulations : L'exposant peut renoncer à son engagement jusqu'à 30 jours avant l'événement. Veuillez noter que des frais d'annulation de 25 % s'appliqueront dans un tel cas. **L'exposant signifiant son retrait après le 7 mai 2010 n'aura droit à aucun remboursement ou transfert des sommes payées.** L'exposant est entièrement responsable du coût de location de l'espace ainsi que des taxes qui s'appliquent. Toute annulation doit être transmise par écrit au bureau de la conférence 2010 du FCA-CAF a/s de Golden Planners Inc.

Veuillez remplir le contrat et le retourner à Hélène Lamadeleine, Gestionnaire de la conférence, Golden Planners Inc., 1390 Prince of Wales, bureau 310, Ottawa (Ontario) K2C 3N6 ou par télécopieur au (613) 565-2173 ou par courriel à lamadeleine@goldenplanners.ca. Veuillez en conserver une copie pour vos dossiers.

Acceptation du contrat

Nom : (en lettres moulées SVP)	Titre :
Signature autorisée :	Date :

Vous pouvez transmettre le contrat signé par télécopieur. Ce document a alors force de loi.